

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie – Les Verts

## AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 8 – Enseignement supérieur et recherche  
Fonctionnement  
Chapitre 939 – Action économique  
Sous-fonction 92 – Recherche et innovation  
Programme « Soutien au dialogue sciences - société »  
Action « Partenariat institutions – citoyens pour la recherche et l'innovation »

**L'action est abondée de 0,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'auto-financement

### Exposé des motifs :

La politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait du dialogue sciences - société l'une des ses quatre grandes priorités pour la mandature. Créé en 2005, le dispositif PICRI favorise la rencontre entre recherche et société civile pour une "coproduction des savoirs" en mettant en lien des laboratoires de recherche publics et des organisations issues de la société civile à but non lucratif pour travailler sur des projets de recherche d'intérêt sociétal. Ce dispositif novateur permet ainsi chaque année de favoriser la participation de la société civile à la production des connaissances, de renforcer les processus de démocratie en Île-de-France, ainsi que de diversifier les sources potentielles d'innovation sociale.

Cet amendement vise à réaffirmer l'engagement de la Région en faveur du dialogue sciences-société en maintenant le niveau de financement de 2013 en faveur du dispositif PICRI pour 2014 en AE et en ajustant les crédits de paiements afférents.



Mounir Satouri